

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21/05/2021

Appel à manifestation d'intérêt – Prestataires de service en cybersécurité, participez à France Relance !

L'ANSSI lance un appel à manifestation d'intérêt pour recenser les prestataires de service en cybersécurité qui souhaitent contribuer à la mise en œuvre des Parcours de cybersécurité proposés dans le cadre de France Relance. Les inscriptions sont ouvertes à compter du 21 mai 2021.



Dans le cadre du plan France Relance, l'ANSSI bénéficie d'une enveloppe de 136 millions d'euros pour renforcer la cybersécurité de l'État et des territoires sur la période 2021-2022.

L'ANSSI déploie notamment des [Parcours de cybersécurité](#) auprès de bénéficiaires volontaires. Ces parcours permettent d'établir un diagnostic cyber et une feuille de route des actions de sécurisation à réaliser.

Aujourd'hui, l'ANSSI lance un appel à manifestation d'intérêt pour recenser les prestataires de service en cybersécurité qui souhaitent contribuer à la mise en œuvre des Parcours de cybersécurité.

« France Relance est une belle opportunité pour les prestataires de service en cybersécurité. Leur rôle est déterminant pour assurer la protection durable de l'État, des collectivités territoriales, des établissements de santé et des organismes au service des citoyens » explique Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI.

QU'EST-CE QU'UN PRESTATAIRE TERRAIN ?

Les Parcours de cybersécurité proposent un pré-diagnostic et un accompagnement, de la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la mise en œuvre. Ils sont adaptés aux enjeux et besoins de sécurité de chaque organisation et possèdent plusieurs niveaux : Fondation, Intermédiaire, Avancé et Renforcé.

Ces actions de sécurisation sont mises en œuvre par des prestataires de service en cybersécurité appelés « [prestataires terrain](#) ». Ils sont choisis par les bénéficiaires pour travailler à leur profit. La contractualisation s'effectue directement entre le bénéficiaire et le prestataire identifié.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

S'inscrire permettra aux prestataires de service en cybersécurité de¹ :

- se faire connaître auprès des bénéficiaires des Parcours de cybersécurité
- recevoir les informations de la part de l'ANSSI sur le dispositif et sa mise en œuvre
- être invité aux webinaires d'information sur le rôle des prestataires terrain organisé par l'ANSSI

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'ANSSI appelle les prestataires de service en cybersécurité à s'inscrire dès maintenant sur la plateforme [Démarches simplifiées](#) pour intégrer la liste des prestataires identifiés en quelques clics.

La [plateforme d'inscription](#) ouvre à compter du 21 mai 2021 et le restera pendant toute la durée du plan France Relance.

À PROPOS DE L'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n°2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.



AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ANSSI - 51, boulevard de la Tour-Maubourg - 75700 PARIS 07 SP

www.ssi.gouv.fr - communication@ssi.gouv.fr



¹ Précisions importantes :

- L'inscription n'engage pas l'ANSSI sur les prestations qui pourraient être contractualisées par les bénéficiaires du volet cybersécurité de France Relance. Il s'agit d'un simple référencement.
- Les prestataires non-inscrits peuvent contractualiser avec un bénéficiaire de France Relance. Il s'agit d'un recensement non obligatoire et non exhaustif pour permettre à l'ANSSI de partager de l'information auprès des prestataires intéressés et des bénéficiaires.

NB : En se déclarant sur la plateforme, les prestataires de service en cybersécurité acceptent que leurs coordonnées soient transmises aux bénéficiaires du volet cybersécurité de France Relance qui en feraient la demande et aux prestataires de l'ANSSI désignés pour accompagner les bénéficiaires dans les Parcours de cybersécurité.

Contact presse ANSSI

2

Margaux Vincent
margaux.vincent@ssi.gouv.fr
06 49 21 63 80